



26 août 2024

Chers parents/tuteurs :

En tant que parent ou tuteur d'un élève scolarisé dans une école recevant des fonds fédéraux au titre I, vous avez le droit de connaître les qualifications professionnelles des enseignants et des paraprofessionnels qui enseignent votre enfant.

La loi fédérale exige que chaque district scolaire du Titre I se conforme à cette obligation et vous fournisse les informations demandées dans les délais fixés. Toutes les écoles disposent d'une liste des membres du corps enseignant et de leurs qualifications professionnelles. À tout moment, vous pouvez demander :

- si l'enseignant a satisfait aux exigences de l'État en termes de qualifications et de certification pour le niveau scolaire et la matière qu'il enseigne,
- si l'enseignant a reçu un certificat d'urgence ou conditionnel par lequel il a pu être dispensé des qualifications requises par l'État, et
- quels sont les diplômes de premier ou de deuxième cycle de l'enseignant, y compris les certificats de deuxième cycle et les diplômes supplémentaires, ainsi que la (les) spécialité(s) ou le (les) domaine(s) de concentration.

Vous pouvez également demander si votre enfant reçoit l'aide d'un paraprofessionnel. Si votre enfant reçoit cette aide, nous pouvons vous fournir des informations sur les qualifications du paraprofessionnel.

La loi ESSA sur la réussite de tous les élèves (Every Student Succeeds Act), qui a été adoptée en décembre 2015, contient des demandes supplémentaires de droit à l'information. À tout moment, vous pouvez demander

- des informations sur les politiques relatives à la participation des élèves aux évaluations et sur les procédures d'exclusion, et
- des informations sur les évaluations obligatoires, qui incluent
  - la matière testée,
  - l'objectif du test
  - la source de l'exigence (le cas échéant),
  - le temps nécessaire aux élèves pour effectuer le test, et
  - la date et le format de diffusion des résultats.

Toutes les informations ci-dessus peuvent être demandées par l'intermédiaire du directeur de votre école.

Notre personnel est déterminé à aider votre enfant à développer les compétences dont il a besoin pour réussir à l'école et au-delà. Cet engagement implique de s'assurer que tous nos enseignants et paraprofessionnels répondent aux exigences de l'État de Pennsylvanie.

Nous avons hâte de commencer l'année scolaire prochaine et, ensemble, nous ferons la différence dans la vie de votre enfant.

Sincèrement,

Ashley Glasgow-Crockett

Directrice exécutive des programmes fédéraux et de la conformité